



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 Mars 2026 – 18H30

Sous la présidence de **Madame Claudine TAVEL**

**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –
Bâtiment les Marronniers**

Présents :

Mesdames et Messieurs : AUBERT Charlène – CHARPINE François – CORMIER Olivier – DAMIAN-TISSOT Nathan – DUPRAZ Fabien – FOREST Christelle – GAY-LANCERMIN Maxime – MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure – PECH Nathalie – PLOUZEAU Alain – SELMAN David – TAIN Daniel – TAVEL Claudine – VAN WONTERGHEM Benjamin – WADOWIAK Monika.

Excusés : Madame PERRET Mélanie (pouvoir à Mme WADOWIAK) – Monsieur WROBEL David (pouvoir à M. DUPRAZ) – Madame FLEURET Anaïs (pouvoir à Mme MARCHAIS)

Secrétaire de séance : Madame MARCHAIS Marie-Lise.

En exercice : 19 Quorum : 10 Présents : 16 Absents : 3 Nombre de Pouvoirs : 3

Madame la présidente ouvre la séance et déclare que cette convocation est motivée par l'urgence.

La convocation pour l'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 a été annulée et remplacée par la convocation du 22 mars 2026, avec un délai abrégé/urgence. Ce report de réunion fait suite à une nouvelle réponse de la Préfecture concernant la démission de Madame Catherine GARDET de la liste *Vivre ensemble à Novalaise*, avant l'installation du Conseil Municipal. La démission a été actée et il a été fait appel au suivant sur la liste : Monsieur VAN WONTERGHEM Benjamin.

Aucun conseiller ne s'oppose à délibérer.

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

- ❖ Installation du Conseil Municipal
- ❖ Election du Maire
- ❖ Détermination du nombre d'Adjoints
- ❖ Election des Adjoints
- ❖ Désignation de Conseillers délégués
- ❖ Lecture de la charte de l' élu local et remise d'une copie de la charte
- ❖ Indemnité de fonction des élus
- ❖ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- ❖ Election de 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au SIVU du Groupe Scolaire
- ❖ Election d'un représentant chargé de participer aux collèges électoraux du SDES
- ❖ Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Thiers
- ❖ Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis pour marchés à procédure adaptée et délégations de service public

DEROULE

❖ **Installation du Conseil Municipal**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire.

Les membres élus, lors du scrutin du 15 mars 2026, ont été déclarés membres du Conseil Municipal et installés dans leur fonction.

Madame MARCHAIS Marie-Lise est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

❖ **Election du Maire**

Monsieur Alain PLOUZEAU, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et dénombre 16 conseillers présents. Il constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Alain PLOUZEAU invite le conseil à procéder à l'élection du Maire en rappelant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Le conseil désigne deux assesseurs au moins : Madame PECH Nathalie et Monsieur GAY-LANCERMIN Maxime.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même son enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le dernier vote, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins.

Le résultat du 1^{er} tour de scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Résultats : Madame TAVEL Claudine : 15 voix

Madame TAVEL Claudine est proclamée Maire et est immédiatement installée.

Discours de Madame TAVEL Claudine (Cf. annexe)

❖ **Détermination du nombre d'Adjoints**

Sous la présidence de Madame TAVEL Claudine, élue Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

La présidente indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

La présidente rappelle qu'à ce jour la commune disposait de 5 adjoints et au vu de ces éléments, elle propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

L'assemblée est invitée à fixer le nombre des adjoints.

Décision du Conseil Municipal : le nombre des adjoints est fixé à 5, à l'unanimité.

❖ **Election des Adjoints**

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de 1 minute pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Madame le Maire constate que 2 listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire ont été déposées. Une liste n'est pas recevable car elle n'est pas composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il est procédé ensuite à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Résultats : la liste conduite par Monsieur DUPRAZ Fabien est élue : 17 voix

Sont proclamés adjoints :

- Monsieur DUPRAZ Fabien – 1^{er} adjoint
- Madame WDOWIAK Monika – 2^{ème} adjointe
- Monsieur WROBEL David – 3^{ème} adjoint
- Madame AUBERT Charlène – 4^{ème} adjointe
- Monsieur SELMAN David – 5^{ème} adjoint

❖ **Désignation de Conseillers délégués**

Madame le Maire informe que 3 conseillers seront nommés conseillers délégués. Il s'agit de :

- Madame MARCHAIS Marie-Lise
- Monsieur CHARPINE François
- Monsieur GAY-LANCERMIN Maxime

❖ **Lecture de la charte de l' élu local et remise d'une copie de la charte**

Madame le Maire donne lecture des articles de la charte et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

Madame le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si les conseillers acceptent de voter à main levée pour les votes et désignations qui suivent. Les conseillers répondent favorablement, à l'unanimité.

❖ **Indemnité de fonction des élus**

Madame le Maire informe que les articles 1et et 3 de la loi N° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local ont revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants sont susceptibles de percevoir.

Ainsi, les nouveaux barèmes fixés aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT conduisent, respectivement, aux plafonds indemnitaires suivants, exprimés en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT – 1027) :

Pour les Maires :

Population de 1 000 à 3499	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027) : 55,7
----------------------------	--------------------------------------------------

Pour les Adjoints :

Population de 1 000 à 3499	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027) : 21,38
----------------------------	---------------------------------------------------

Madame le Maire propose de fixer les indemnités des élus, comme suit :

- ❖ 48,65 % pour l'indemnité de fonction du Maire : 1 997.77 € brut
- ❖ 19,18 % pour l'indemnité fonction de chaque adjoint : 788.40 € brut
- ❖ 6,00 % pour l'indemnité de fonction de chaque conseiller municipal délégué : 246.63 € brut

Décision du Conseil Municipal : accord pour fixer les indemnités énumérées, ci-dessus

- Pour : 15
- Contre : 2
- Abstentions : 2

M. TAIN vote contre car leur programme prévoyait une répartition plus équitable de ces indemnités.

❖ **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions à Madame le Maire. Pour des raisons d'ordre pratique, le conseil ne peut régler dans le détail tous les problèmes de gestion. Les délégations facilitent et accélèrent la gestion de la commune. Ces délégations sont des délégations de pouvoir et non de simples délégations de signature.

Les délégations possibles sont au nombre de 31 ; il est proposé d'en sélectionner 11 :

N° 4 (dans la limite de 90 000 €) / 5 / 6 / 7 / 8 / 9 / 11 / 15 / 16 / 20 (dans la limite de 100 000 €) /24.

Le récapitulatif de ces 31 délégations est projeté à l'écran.

Il est rappelé que les décisions prises par Madame le Maire en application des délégations consenties feront l'objet d'un document dénommé « décision du Maire » : elles seront transmises au contrôle de la légalité à la Préfecture de la Savoie et transcrites dans le registre des délibérations.

Monsieur TAIN s'étonne du seuil de 90 000 € concernant les marchés et accords-cadres alors que le président de la CCLA demandait seulement 25 000 €.

Madame le Maire lui conseille de se rapprocher du président de la Communauté de Communes.

Décision du Conseil Municipal : accepte de confier les délégations énumérées ci-dessus

- Pour : 15
- Abstentions : 4

❖ **Election de 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au SIVU du Groupe Scolaire**

Madame TAVEL rappelle que la Commune de NOVALAISE est représentée par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au SIVU du groupe scolaire.

Madame TAVEL propose les noms des conseillers suivants et interroge sur de potentielles candidatures :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| ▪ Mme MARCHAIS Marie-Lise | |
| ▪ Mme AUBERT Charène | |
| ▪ Mme TAVEL Claudine | déléguées titulaires |
| ▪ Mme PERRET Mélanie | déléguée suppléante |

Monsieur VAN WONTERGHEM Benjamin présente sa candidature en tant que titulaire.

Madame le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection de chaque délégué.

Décision du Conseil Municipal :

A l'issue du vote, sont élus délégués au SIVU du groupe scolaire :

- Madame MARCHAIS Marie-Lise – titulaire : 15 voix
- Madame AUBERT Charène - titulaire : 17 voix
- Madame TAVEL Claudine – titulaire : 16 voix
- Madame PERRET Mélanie – suppléant : 16 voix

- Monsieur VAN WONTERGHEM Benjamin : 5 voix

❖ **Election d'un représentant chargé de participer aux collèges électoraux du SDES**

Les statuts du SDES ayant récemment évolué, le mode de désignation des élus change pour la prochaine mandature.

A partir de mars 2026, les communes sont associées à cette démarche puisqu'elles doivent élire au sein de leur conseil municipal un représentant chargé de participer aux collèges électoraux du SDES.

Ces collèges électoraux se réuniront ensuite pour élire en leur sein les futurs délégués du SDES.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de procéder à l'élection de ce représentant et propose sa candidature.

Monsieur TAIN Daniel propose à l'assemblée sa candidature.

Décision du Conseil Municipal :

A l'issue du vote, Madame TAVEL Claudine est élue en tant que représentante de la Commune chargée de participer aux collèges électoraux du SDES.

- Madame TAVEL Claudine : 15 voix
- Monsieur TAIN Daniel : 4 voix

❖ **Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Thiers**

Madame le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat du Thiers depuis le 1^{er} janvier 2025. Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat.

Madame le Maire propose la candidature de M. WROBEL David en tant que titulaire et la sienne en tant que suppléante.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de procéder au vote.

Décision du Conseil Municipal :

Sont désignés : Monsieur WROBEL David, membre titulaire et Madame TAVEL Claudine, membre suppléante

- Pour : 15
- Abstentions : 4

❖ **Désignation des membres de la commission d'ouverture des plis pour marchés à procédure adaptée et délégations de service public**

Madame le Maire indique qu'il convient de constituer une commission qui sera sollicitée pour ouvrir les plis et émettre son avis sur les marchés à procédures adaptées et sur les délégations de service public (procédures ne nécessitant pas le recours à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)).

Madame le Maire propose de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, le maire étant membre de droit de cette commission.

Madame le Maire propose les candidatures de :

- M. DUPRAZ Fabien - titulaire
- M. CHARPINE François - titulaire
- M. PLOUZEAU Alain - suppléant
- M. DAMIAN-TISSOT Nathan - suppléant

et interroge sur de potentielles candidatures : 1 titulaire et 1 suppléant.

Madame PECH Nathalie présente sa candidature en tant que titulaire et Monsieur VAN WONTERGHEM Benjamin en tant que suppléant.

Madame le Maire invite l'assemblée à procéder au vote.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité

Présidente de la Commission : Mme TAVEL Claudine

Titulaires : M. DUPRAZ Fabien – M. CHARPINE François – Mme PECH Nathalie

Suppléants : M. PLOUZEAU Alain – DAMIAN-TISSOT Nathan – M. VAN WONTERGHEM Benjamin

Monsieur TAIN souhaite dans la mesure du possible l'envoi du déroulé du conseil municipal avant la séance de manière qu'on puisse préparer les sujets et les futurs votes, même s'il n'y a effectivement aucune obligation légale pour les communes < 3500 habitants.

Madame le Maire lui répond que l'ensemble des documents nécessaires à la séance sont toujours envoyés aux conseillers au préalable.

Séance levée à : 19H50

La secrétaire de séance,

Marie-Lise MARCHAIS



Le Maire,

Claudine TAVEL



DISCOURS de Madame le Maire du 22 mars 2026

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

C'est avec une profonde émotion, une grande fierté et un sens aigu des responsabilités que je prends aujourd'hui la parole devant vous, à l'occasion de ce premier Conseil municipal d'installation.

Je souhaite également saluer l'ensemble des élus qui appartiennent à la minorité ou à la majorité. La diversité de vos parcours, de vos sensibilités et vos idées est une richesse pour notre Commune. Je suis convaincue que le dialogue, le respect et l'écoute mutuelle seront les clés d'un travail constructif et efficace au service de tous.

Le rôle qui est le nôtre aujourd'hui est exigeant. Nous aurons à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens, à faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux et à porter des projets utiles, réalistes et porteurs de sens.

Nous devons le faire avec rigueur dans la gestion des finances publiques, avec équité dans nos décisions, et avec ambition pour notre territoire.

Notre priorité sera de renforcer la proximité avec les habitants, d'améliorer leur cadre de vie, de soutenir les initiatives locales et de préserver ce qui fait l'identité et la vitalité de notre Commune.

Nous continuerons à associer les concitoyens à la vie publique, car une démocratie locale forte repose sur une participation du plus grand nombre.

Je m'engage avec l'équipe municipale à exercer ce mandat avec humilité, disponibilité et détermination.

Nous serons à l'écoute, présents sur le terrain, et pleinement mobilisés pour répondre aux enjeux qui nous attendent.

Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe et je m'engage à être le Maire de toutes et tous, dans le respect des valeurs républicaines qui nous rassemblent.

En m'accordant votre confiance pour ce deuxième mandat, vous m'honorez et vous m'engagez une nouvelle fois, à servir notre Commune avec dévouement, responsabilité.

Je vous remercie pour votre confiance et je garderai la même passion et la même proximité avec un même slogan :

« Plus proche pour mieux vous comprendre »

Merci pour votre attention.

Le Maire,

Claudine TAVEL

